



<http://smast-cgt.fr/>

**Compte-rendu de la Commission Consultative paritaire (CCP)
des contractuels 78 du 3 décembre 2013**

A- En début de formation plénière, la CGT a fait une déclaration préalable, dont voici le texte :

1) Cette CCP a été préparée dans de mauvaises conditions, autant pour vous, en tant que collègues, que pour nous, représentants élus, et ceux qui risquent d'en pâtir, de façon tout à fait injuste, sont les contractuels 78 qui auraient pu être promus, et ne le seront peut-être pas, faute d'avoir été prévenus à temps.

La raison principale des ces mauvaises conditions de préparation : une réorganisation et une fusion DAGEMO/DRH menée de façon beaucoup trop précipitée, au mépris des agents et de leurs conditions de travail, menant au travail dans l'urgence :

Nous avons reçu le jeudi 31 octobre après-midi, par mail, une note datée du 15 octobre 2013 nous informant que le délai fixé pour la remise des dossiers de proposition était le mercredi 6 novembre [repoussé au 12 novembre, sur notre intervention, nous vous en avons remercié, et nous aurions préféré plus] : soit, initialement, 3 petits jours ouvrés pour que les BRHAG mènent à bien tous les dossiers !!

Ces délais difficilement tenables, ajoutés au manque d'information sur nos nouveaux interlocuteurs [pas de qui fait quoi sur la DRH en ligne au moment de la préparation] ajoutés aux erreurs (c'est humain, il faut juste avoir le temps de s'en rendre compte) figurant dans les emails des correspondants ont induit un stress important, voire une «souffrance au travail » pour tout le monde.

Nous vous demandons une modification des articles 3 et 5 (portant sur les délais de remise de listes) du règlement intérieur de cette CCP.

Nous vous demandons aussi de revoir les descriptions des postes et fonctions, sur les listes d'agents promouvables : elles sont trop succinctes, inadéquates, pas toujours existantes cette année. Elles ne donnent pas d'idée sur l'envergure du poste, et vont plutôt toujours dans le sens d'une sous-estimation. Nous proposons, sinon, de ne rien mettre du tout, et de repartir à chaque fois du dossier.

2) Cette année 6 postes sont globalement proposés, pour 63 agents promouvables.

Ce n'est pas assez !

Nous vous rappelons que les contractuels 78 ont pâti d'un retard considérable dans la mise en place de leur CAP. Une première a eu lieu seulement en 2006 (alors qu'elle aurait pu se tenir à partir de 2003). En 2007, la transformation de la CAP en CCP par le Dagemo de l'époque, M. Masson, avait pour objectif, entre autres, de permettre plus largement la promotion des contractuels, en services déconcentrés comme en administration centrale. L'administration doit s'en souvenir, et être cohérente : tant qu'il y a des contractuels à promouvoir

l'administration doit offrir des postes à la promotion, et les listes fournies par l'administration pour les passages dans les différentes catégories montrent qu'il y a effectivement des agents à promouvoir et pour de nombreuses années, avec notamment un départ à la retraite pouvant être repoussé jusqu'à 67 ans

Il n'y a donc pas assez de postes mis à la promotion, d'autant plus que le ratio global cache des inégalités inadmissibles :

Il est **inacceptable** que, pour la seconde fois, **il n'y ait aucun poste mis à la promotion sur deux listes** :

- ❖ celle pour le passage de troisième en seconde catégorie en SD travail [12 femmes]
- ❖ celle pour le passage de première en hors catégorie en AC travail [5 femmes]

Cette absence de poste a des effets pervers très démotivants que nous dénonçons: pas de poste offert, donc pas de proposition, donc des agents bloqués, sans perspectives d'évolution.

Nous avons en mémoire la précédente CCP, et les engagements de Madame Marthien, qui a présidé les trois dernières CCP :

Madame Marthien, qui avait déclaré « être interpellée » par la problématique du « genre » s'était engagée, lors de la dernière CCP, à étudier le cas des secondes catégories en SD, et à mener une sorte de « revue des cadres » pour envisager les moyens de faire évoluer les carrières des agents. Qu'en est-il ?

Madame Marthien avait aussi envisagé 2 postes en 2013 pour les passages en 1^{ière} cat SD Travail. Qu'en est-il ?

La CGT demande qu'au moins un poste soit ouvert en administration centrale travail pour le passage en HC, un de plus en service déconcentré, même catégorie, et un autre poste pour le passage de seconde en première catégorie, en service déconcentré travail.

Nous vous demandons également un rappel aux directions qui ne proposent personne, comme par exemple la Dares : elles doivent le justifier !

3) Enfin, pour les réductions d'ancienneté, la CGT rappelle qu'il n'y en a eu aucune entre 1978 à 1988, contrairement aux dispositions du statut lui-même, et que le système mis en place actuellement génère toujours des inégalités de traitement injustes.

4) Dernier point : La commission paritaire sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, créée par l'arrêté du 12 décembre 2012 ne peut plus se réunir en l'état du fait de la disparition de la Dagemo. Nous nous permettons une alerte : de nombreux collègues attendent depuis longtemps que leur dossier soit enfin traité, et il faut rapidement publier un nouvel arrêté pour que la commission puisse se réunir à nouveau au plus vite.

Les revendications sur le salaire et les primes sont portées en intersyndicale par la CFDT.

B- 1- A l'issue de cette déclaration, le président de la CCP, Monsieur Le Nozahic, adjoint au sous-directeur de la Sous direction des carrières, des parcours professionnels et de la rémunération des personnels (sous-directeur : M. Jean-Francois Chevallereau), présente ses excuses pour le retard pris dans la préparation de cette CCP. Il affirme que tout reviendra à la normal en 2014. Dont acte.

2- Il présente ensuite rapidement la nouvelle DRH, et le bureau qui suit la gestion des contractuels. Voici le lien :

<http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/DRH/LessentielsurlaDRH/MissionsetorganigrammedelaDRH/OrganigrammedelaDRH/index.htm>

Bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels

Missions : Il assure la gestion individuelle et collective de ces personnels.

Fabrice DINGREVILLE	Chef de bureau	fabrice.dingreville@sg.social.gouv.fr 01.40.56.79.74
Fabien GILLET	Adjoint au chef de bureau	fabien.gillet@sg.social.gouv.fr 01.40.56.80.93
Mickael WEISS	Chef de la section de l'encadrement supérieur	mickael.weiss@sg.social.gouv.fr 01.40.56.83.78
Fanny VERMOREL	Cheffe de la section des personnels contractuels d'administration centrale	fanny.vermorel@sg.social.gouv.fr 01.40.56.54.54
Sylvie GRANGEAU	Cheffe de la section des personnels contractuels des réseaux territoriaux	sylvie.grangeau@sg.social.gouv.fr 01.40.56.83.69

3- Quant aux demandes des élus d'ouvrir des postes supplémentaires, M. Le Nozahic oppose un refus, disant simplement que cela ne lui est pas possible, et que le ratio poste offert/agent proposé est tout à fait correct. Suite à ce refus, et après un échange vigoureux, les représentants élus demandent une interruption de séance, à l'issue de laquelle M. Le Nozahic propose d'examiner les postes en formation restreinte, au cas par cas.

Un seul poste supplémentaire a finalement été gagné, en AC santé, pour le passage en hors catégorie.

Récapitulatif sur les promotions

Services déconcentrés / secteur travail				
Passage en :	promouvables	proposés	attribués	Postes offerts
5 ^{ème} échelon (HEB)	6	5	1	1
HC	10	5	1	1
1 ^{ère} cat.	9	5	1	1
2 ^{ème} cat.	12	0	0	0

Administration centrale/ secteur travail				
Passage en :	promouvables	proposés	attribués	Poste offert
5 ^{ème} échelon (HEB)	7	3	1	1
HC	5	0	0	0

Administration centrale et services déconcentrés / secteur santé				
Passage en :	promouvables	proposés	attribués	Postes offerts initialement
HEB (AC)	8	6	1	1
HC (AC+SD)	5	3	1+1	1

Les élus CGT en CCP :

Passage en hors catégorie: Roselyne Merlier tél : 01 44 38 24 20
roselyne.merlier@dares.travail.gouv.fr (titulaire)

Passage au 5^{ième} échelon : Xavier Jansolin tél : 01 44 38 23 76
Xavier.jansolin@dares.travail.gouv.fr (Suppléant)